



Verein Berner
Haus- und
KinderärztInnen | VBHK

Infolettre de la Société des Médecins du Canton de Berne et de
l'Association bernoise des médecins de famille et pédiatres (VBHK)
11/03/2022

Plus d'argent, plus de postes : le Conseil d'État entend poursuivre et développer le programme « Assistanat au cabinet médical »

Chères consœurs et chers confrères,

Le 9 mars 2022, le Conseil d'État a décidé de poursuivre le programme « Assistanat au cabinet médical ». Il demande au Grand Conseil un crédit d'engagement afin de poursuivre et de développer le programme « Assistanat au cabinet médical » visant à promouvoir la médecine de premier recours entre 2023 et 2026.

[vers le communiqué de presse](#)

La contribution cantonale annuelle doit passer de 1,51 à 1,85 million de francs, et le nombre de postes cofinancés de 35 à 45. Le corps médical participe également à l'extension du programme, les maîtres de stage assumant une part plus importante des coûts salariaux.

En augmentant le nombre de postes d'assistants au cabinet médical, le Conseil d'État soutient la proposition complémentaire de la Société des médecins du canton de Berne (SMCB), qu'elle a déposée conjointement avec l'Institut bernois de médecine de premier recours (BIHAM) et l'Association bernoise des médecins de famille et pédiatres (VBHK).

La Société des médecins du canton de Berne (SMCB) et l'Association bernoise des médecins de famille et pédiatres (VBHK) se montrent très satisfaites de la poursuite et de l'extension prévues du programme « Assistanat au cabinet médical ». Esther Hilfiker, la présidente de la

SMCB, explique: « Conjointement avec nos partenaires, notamment le BIHAM et l'Association bernoise des médecins de famille et pédiatres (VBHK), nous nous sommes engagés activement en faveur de la poursuite du programme. Notre travail porte à présent ses fruits.»

La SMCB et la VBHK espèrent que le Grand Conseil soutiendra la décision de renforcer les soins médicaux de base dans le canton de Berne. Car les chiffres parlent d'eux-mêmes: l'évaluation globale du programme portant sur la période de 2008 à 2020 a montré que 81% des anciens participants travaillaient dans un cabinet médical situé dans le canton de Berne ou envisageaient de le faire (taux de réussite sur l'ensemble de la Suisse: 56%), avec une part importante de pratique privée dans les régions rurales. 78% des participants ont également indiqué que l'assistanat au cabinet médical avait contribué de façon importante à leur décision de choisir la médecine de premier recours. La poursuite de ce programme permet de garantir une mesure importante de soutien des soins médicaux de base dans le canton de Berne.

Salutations collégiales

Le comité de la Société des médecins du canton de Berne
La coprésidence de l'Association bernoise des médecins de famille et pédiatres

**Médecins et patients,
hommes et femmes, politiciens et managers, bien portants
et malades, employés et patrons, enseignants et élèves,
familles et célibataires, indépendants et entreprises,
sportifs et artistes, Confédération, cantons et communes,
faibles et forts, automobilistes et joggeurs, jeunes et moins
jeunes, syndicalistes et employeurs, parents et enfants,
amis et rivaux, producteurs et consommateurs, chômeurs
partiels et banquiers, médias et annonceurs, personnel
soignant et hôpitaux, laboratoires et chercheurs, toi et moi:
tous solidaires – dans l'intérêt de tous.**

**Médecins et patients –
ensemble, les uns pour les autres.**

3000 Berne 8
T 031 330 90 00
F 031 330 90 03
info@berner-aerzte.ch

Mentions légales

L'infolettre de la Société des médecins du canton de Berne est un moyen d'information officiel et est envoyée régulièrement aux membres de l'association. Pour modifier vos données ou poser des questions sur l'infolettre : info@berner-aerzte.ch ou par téléphone au 031 310 20 99.

© 2022 Société des Médecins du Canton de Berne